

AVANTAGES DE CET ACCOMPAGNEMENT

- Une intégration des recommandations d'adaptation dès les premières phases de la construction grâce à un cahier des charges détaillé et spécifique,
- Une mise en place d'adaptations et de pré-adaptations avant l'arrivée des personnes déficientes visuelles et / ou âgées anticipant des demandes ultérieures,
- Une meilleure application des adaptations par un suivi dans les phases de préparation à l'exécution et d'exécution,
- Un gain de temps dans le choix des matériaux et des aménagements grâce aux recommandations et à l'expérience acquise,
- Une gestion des coûts qui sont déjà intégrés dans le devis général dès le projet et non en surcoût pendant et après l'exécution.

Avec le soutien du Lions Club Neuchâtel – La Tène



Contactez-nous !

Centrevue
Rue de Corcelles 3
2034 Peseux

032 886 80 40

www.centrevue.ch
centrevue@ne.ch



CENTREVUE

autonomie et intégration
pour personnes aveugles
et malvoyantes

Adaptation des lieux de vie des personnes déficientes visuelles et/ou âgées

Centrevue vous conseille...

www.centrevue.ch



Vous avez le projet de construire ou de rénover un lieu de vie accueillant des personnes déficientes visuelles et/ou âgées tels que :

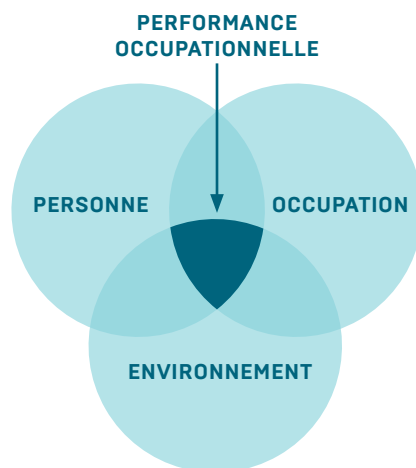
- Appartements avec encadrement,
- Foyers de jour,
- Extensions d'EMS et/ou construction d'EMS par exemple : unités psychogériatriques
- Lieux d'accueil et de soins

Centrevue, centre de compétence dans le domaine du handicap visuel pour le canton de Neuchâtel, peut vous accompagner dans cette démarche afin que l'environnement de la personne soit adaptable ou adapté au mieux.

Les recommandations indiquées, dès la phase d'étude de projet, vont au-delà de la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles ».

Ces adaptations de l'environnement, en termes de visibilité, de mobilité, d'utilisabilité et d'accessibilité, vont répondre aux besoins des futurs occupants et ainsi favoriser leur autonomie, leur qualité de vie et leur maintien à domicile.

Cette prestation est fournie par deux ergothérapeutes, toutes deux spécialistes en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles et ayant de l'expérience avec les personnes âgées (l'une en EMS, l'autre à domicile).



Modèle Personne-Environnement-Occupation (Law et al., 1996)

ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET

Selon la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA), une construction comporte 6 phases :

1. Définition des objectifs
2. Études préliminaires
3. Étude du projet
4. Appel d'offres
5. Réalisation
6. Exploitation

Centrevue vous propose de vous accompagner dans les phases 3, 4 et 5 :

PHASE 3. ÉTUDE DU PROJET

Avant-projet

Plans au 1/200 et devis général des coûts

- Informations sur le rôle de Centrevue
- Recommandations globales sur le projet dans sa globalité en lien avec le handicap visuel et la personne âgée

Entretien (2-3 heures).
Prestation gratuite

Projet de l'ouvrage

Plans au 1/100 avec aménagements et coûts à +- 10 à 15%

- Conseils et recommandations (au-delà des normes existantes) sur l'adaptation de l'environnement
- Établissement d'un cahier des charges spécifique

Offre forfaitaire d'un minimum de 30 heures à CHF 125.-/h

PHASE 4. APPEL D'OFFRES

Préparation à l'exécution

Plans au 1/5 et coûts +-5%

- Vérification de la conformité des matériaux, des équipements proposés (selon devis et / ou échantillons présélectionnés)

CHF 125.- / heure

PHASE 5. RÉALISATION

Exécution de l'ouvrage

- Vérification de l'application concrète des recommandations proposées (par des visites sur place ou par la participation aux préparations de séances de chantier)

CHF 125.- / heure